



ALSACE NATURE

Ce cahier d'acteur consacré au bien-être des animaux d'élevage est présenté par Alsace Nature qui est la fédération alsacienne de protection de l'environnement, rassemblant une grande diversité d'associations ainsi que des membres individuels, et qui adhère à France Nature Environnement. Alsace Nature porte la cause du bien-être animal dans une tradition de respect de la vie.

Contact :

Alsace Nature
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg

<https://alsacenature.org/>

Contact : siegeregion@alsacenature.org

CAHIER D'ACTEUR

Alsace Nature

LE BIEN-ETRE ANIMAL, UN OBJECTIF TRANSVERSAL

Alsace Nature accorde une grande importance au bien-être animal, comme par ailleurs aux enjeux de biodiversité dans les milieux agricoles, à la sortie des pesticides, à l'agro-écologie, à la gestion de l'eau, à l'adaptation aux besoins réels d'une alimentation saine, aux soutiens à l'agriculture biologique et aux emplois. Tout doit contribuer à la maîtrise du climat.

Le bien-être animal doit être un repère transversal. C'est aussi un indicateur de la durabilité de notre système alimentaire, économique et sociétal. Il serait catastrophique de croire en une quelconque durabilité d'un système tant que celui-ci repose sur l'exploitation et la souffrance des plus faibles. Pour répondre aux deux crises, environnementales et éthiques, le MIEUX en productions animales doit être articulé avec MOINS de productions animales, tout en procurant des revenus durables et nombreux.

Le Parlement et le Conseil européens viennent de trahir les espoirs d'une agriculture plus écologique et équitable. L'espoir d'un monde vivable pourrait encore être ressuscité par des stratégies nationales ambitieuses. Sinon le fossé entre la société et les éleveurs s'agrandira.

CE QU'IL NE FAUT PAS FINANCER

Il faut arrêter de financer directement ou indirectement des systèmes d'élevage incompatibles avec le bien-être animal ainsi que des volumes de productions animales incompatibles avec le climat, la biodiversité, les limites planétaires.

La PAC actuelle a des effets néfastes. Le cadre général de l'OCM ignore bien-être et environnement. La conditionnalité n'intègre qu'une partie de la réglementation de protection animale, insuffisante et mal appliquée. Les aides couplées bovines n'impliquent aucune contrainte, ni de bien-être, ni environnementale ; elles servent à exporter des bovins en vif, à produire trop de lait et de veaux (volontairement anémiés, privés d'herbe et de foin). Les aides sectorielles n'impliquent aucune condition de bien-être animal. Quant au second pilier, d'une manière générale, les critères d'éligibilité et de sélection ne comportent pas ou très peu d'incitation vers du bien-être supérieur. Il s'agit principalement d'aides au titre de la compétitivité et modernisation des exploitations. Le terme 'bien-être animal' peut figurer dans la liste des objectifs, mais il manque des critères crédibles et transparents. De bons systèmes peuvent être soutenus comme les mauvais (cages, caillebotis intégral pour porcs, veaux, canards, systèmes industriels 'alternatifs' pour poules, foie gras...). Les porcheries classiques sur caillebotis n'ont jamais été conformes aux normes minimales de protection des porcs et ont tout de même été soutenus, avec en Bretagne l'objectif hypocrite de produire plus (!) et mieux (au niveau énergies, effluents...), les aides aux systèmes vertueux étant fléchés vers les circuits courts. Les soutiens aux démarches dites de qualité soutiennent le meilleur (poulet label rouge) et le pire (porc IGP, jambon de Bayonne). L'installation des jeunes agriculteurs est soutenue quel que soit le système, alors qu'il faudrait prioriser agriculture biologique et bien-être animal. Les aides aux systèmes polyculture-élevage n'impliquent pas de bien-être animal. Ni les aides visant la protection de l'eau et les prairies. Ni l'aide aux énergies renouvelables qui pérennise une production de masse en claustration. L'objectif méthanisation tend même à réduire le pâturage. Les formations abordent le bien-être par le sanitaire et la productivité, ce qui est très insuffisant. Les aides d'Etat, plus ou moins alignés sur les règles du FEADER, subventionnent de très mauvais systèmes d'élevage, alors qu'il aurait été facile d'inciter à de bons choix.

SOUTENIR DE MANIERE COHERENTE, DIRECTE ET INDIRECTE, LES SYSTEMES A HAUT NIVEAU DE BIEN-ETRE ANIMAL

Il faut des critères solides, précis et contraignants pour assurer que les systèmes et les pratiques correspondent à un potentiel élevé de bien-être animal. Aussi faut-il assurer du revenu décent aux éleveurs produisant moins d'animaux mais mieux, donc en réduisant les cheptels. Le consommateur n'est pas toujours prêt à payer le prix du bien-être qu'il réclame. Il faut donc ajuster le système alimentaire. Il faut tourner un nombre certain de vis pour régler la machine différemment afin de sortir d'une concurrence aveugle et brutale sur le seul prix. Il faut combiner de manière plus cohérente aides à l'investissement et aides annuelles en production primaire, aides à l'organisation de filières volontaires plus ambitieuses dans leurs cahiers des charges, aides à la transformation et commercialisation de produits plus vertueux, à l'information indépendante et crédible des consommateurs (l'association Etiquette Bien-être Animal donne l'exemple à suivre). Et il faut subventionner les consommateurs à faible pouvoir d'achat afin d'assurer un système alimentaire sain et juste pour tous. La clé de la réussite est dans la cohérence.

Les critères solides dont il y a besoin, doivent garantir d'une part un système de stabulation spacieux, confortable et enrichi, et d'autre part l'accès régulier au plein air.

CONDITIONNALITE

Il serait bon de pouvoir revenir à une conditionnalité incluant la totalité des normes minimales, et de rajouter des éléments admis et basiques de bonnes pratiques allant au-delà, tels que :

- Volailles : éclairage naturel, enrichissement, baisse de la densité
- Porcs : respect des normes minimales (matériaux manipulables, arrêt de caudectomie),
- Bovins : démarche de progrès Boviwel.

AIDES COUPLEES

Les aides couplées pour les ruminants ont besoin d'une réforme en profondeur. Le système actuel est hypocrite, cruel et absurde : soutien aux seules vaches, allaitantes et laitières, produisant un maximum de veaux, avec engraissement intensif des mâles loin des herbages, pour l'export, et l'export en vif.

Les aides couplées aux veaux supposent une alimentation anémiant contre nature (ni herbe ni foin), et – le comble ! - en races allaitantes on les empêche de sortir au pré avec leurs mères, pour une dénomination trompeuse (veaux dits sous la mère). Les aides couplées excluent les veaux mâles laitiers, surtout Holstein, engraisés dans des ateliers industriels insoutenables (à grand renfort d'antibiotiques), alors que ce sont eux qui ont le plus besoin de progrès.

Le pâturage des gros bovins devrait être utilement rémunéré par les aides couplées pour ne pas absorber les PSE dont il y a besoin pour les monogastriques.

Aides couplées bovines :

- pour l'engraissement (y compris la finition) des gros bovins de type allaitant et aussi laitier (c'est important !), en particulier de bœufs, à l'herbe, sous condition de pâturage saisonnier
- aux veaux (aussi > 8 mois) de type allaitant élevés au pâturage, sans contrainte ni paiement liés à la couleur
- aux veaux laitiers mâles, croisés ou non croisés, restant sur leur ferme de naissance, toujours logés en groupe et sur paille, ou élevés sous nourrice à proximité, et sans contrainte de couleur
- et (disons-le pour rêver un peu...) imposer le remboursement de toute aide couplée si exportation en vif

Aides couplées ovines et caprines :

- sous condition d'accès au pâturage saisonnier, adapté à l'espèce
- ne pas encourager l'augmentation des volumes laitiers, mais inclure la prise en charge du bien-être des agneaux et chevreaux dans les conditions d'attribution
- imposer le remboursement de toute aide couplée si l'exploitation vend des animaux à l'exportation en vif

PSE (ECOSCHÉME)

Il pourra rémunérer des pratiques de bien-être supérieur qui sont déjà bien au point et qui peuvent se développer rapidement tels que :

- une zone de repos paillée pour les porcs, des surfaces augmentées, absence de contention en maternité
- des élevages en plein air du type label rouge pour les volailles

- des veaux de boucherie laitiers en grandes cases sur paille

FEADER

Lors des appels à projets, les critères de sélection doivent devenir précis et contraignants pour les diverses aides, dont l'investissement dans les bâtiments :

- exclure les bâtiments à caillebotis intégral et tout système à cages
- agrandir les surfaces, avec des zones fonctionnelles
- améliorer le confort (litière...)
- prévoir un enrichissement optimal pour l'espèce
- prévoir un accès au plein air :
 - au moins une courette pour les porcs
 - au moins un jardin d'hiver pour les volailles (sans compter sa surface pour calculer la densité) et de préférence un parcours en plein air ;
 - pâturage pour les bovins et (en transition) parcours herbeux et aire d'exercice
- limiter la dimension pour appliquer le MOINS et MIEUX ; quant aux volailles exclure les grands bâtiments et le pseudo-plein air. Définir le bon équilibre entre bâtiment et parcours
- abattage sans long transport
- audits et démarche de progrès
- abandon de toute aide à la production de foie gras

TRANSVERSALITE

Appliquer ces mêmes critères techniques en termes de conditions pour

- le soutien à l'installation
- l'aide à la commercialisation
- les démarches dites de qualité et régionales
- les aides à la transformation, au conditionnement, aux PME...
- les aides aux énergies renouvelables dont méthanisation
- les aides aux protéines pour l'alimentation animale
- veiller au contenu des formations sur le bien-être animal

- et pour des aides annuelles qui pourront être accordés pour du bien-être animal supérieur
- afin de faciliter l'innovation et le changement de système
- afin de développer de filières 'bien-être' pouvant être étiquetées comme telles
- les aides sectorielles.

INDICATEURS D'IMPACT

Ils doivent évaluer l'évolution des systèmes d'élevage et des pratiques :

- part de porcs avec litière et accès au plein air
- part de volailles en faible densité et plein air
- taux de pâturage des ruminants
- logement et alimentation des veaux
- pratiques d'élevage telles que l'anesthésie
- baisse des cheptels.

ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES AGRICOLES (OCM)

Il faudra s'engager pour une régulation des volumes et des critères environnementaux et éthiques.